Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie CERTIFICAT DE QUALIFICATION PARITAIRE DE LA MÉTALLURGIE

COPM N° 2024 2 00 077730

CQPM Intégrateur cabine aéronautique

(n° MQ 2021 7 00 0289)

Délivré à : Monsieur MAKOMBELA Job

Né(e) le 1 janvier 1997 à Goma (République démocratique du Congo)

A l'issue de la délibération du jury réuni le 9 février 2024

Fait à BEAUZELLE le 14 février 2024

Le président du jury de délibération

Le Président de l'UIMM

ou, par délégation, Le Président de la Chambre Syndicale Territoriale de la métallurgie adhérente de l'UIMM

commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie et classée dans la catégorie A des qualifications professionnelles suivant les règles définies par la Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie. Cette certification est répertoriée par France Compétences au RNCP en date du 25/04/2022 sous le N° RNCP36363.